

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle. les chiffres donnent le vertige.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Oui c'est une problématique majeure car de nombreuses familles notamment monoparentale éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et professionnelle avec pour conséquences des problèmes financiers, de précarité, de perte de lien social et d'inégalité entre hommes et femmes. Le temps partiel professionnel n'étant pas toujours accepté, certaines fonctions ou certains métiers sont difficilement accessibles. De plus, si l'engagement professionnel doit être trop important, le lien familial parents-enfants s'en trouve péjorer alors qu'il est primordial de maintenir une relation de qualité avec ses enfants.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

- Instauration d'un congé parental et d'un congé paternité
- Développement de la prise en charge des enfants dans les institutions petite enfance à un prix abordable pour toutes les familles
- Création de places de crèche
- Renforcement des offres para et périscolaire
- Valorisation du temps partiel auprès des employeurs
- Développement des horaires flexibles et du travail à distance

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

Certaines familles ne connaissent pas ces prestations.

Le sentiment de honte de devoir demander de l'aide.

Les difficultés administratives pour obtenir ces prestations.

La problématique de l'effet de seuil. De nombreuses familles n'ont pas droit à ces aides car elles se retrouvent juste au-dessus du seuil avec des revenus demeurant modestes et des difficultés régulières à finir le mois.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

Renforcer l'information et la communication sur ces prestations

Améliorer le conseil et l'accompagnement personnalisé

Gommer des effets de seuil

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

Une même institution s'occuperait de toutes les politiques et prestations liées à la famille avec une meilleure connaissance des problématiques, une coordination renforcée entre ces politiques et une simplification des démarches pour les familles.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Aucun

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

La création d'un Observatoire permettrait de disposer de données fiables sur la situation des familles qui seraient regroupées en un seul et même endroit. Cet Observatoire mis sur pied par le Conseil d'Etat travaillerait avec l'Université et les associations mais également avec les communes qui disposent de nombreuses données. L'avantage serait d'avoir une meilleure connaissance des besoins des familles et sur cette base de pouvoir développer des politiques coordonnées afin de répondre au plus près à ces besoins.

b) Quels en seraient les désavantages ?

Un tel dispositif demanderait des moyens supplémentaires mais il est vital d'investir pour répondre aux nombreux besoins des familles.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

- Congé maternité
- Allocations familiales
- Prestations complémentaires familiales
- Institutions petite enfance
- Offre para et périscolaire
- Loi sur l'enfance et la jeunesse

b) Quelles sont les mesures que vous préconiserez pour la développer ?

- Plafonnement des primes d'assurance maladie à 10% maximum du revenu du ménage
- Instauration d'une assurance pour les soins dentaire
- Création de davantage de places dans les institutions petite enfance
- Gratuité des transports publics pour les jeunes de moins de 18 ans
- Instauration d'un congé parental et paternité